

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
de la Communauté de Communes Buëch Dévoluy**

**Séance du** : 10 juillet 2020

**Convocation du** : 6 juillet 2020

**Objet** : Election du Président de la Communauté de communes Buëch-Dévoluy

L'an deux mille vingt, le 10 juillet à 19 heures, le Conseil de la Communauté de communes, s'est réuni à La Roche des Arnauds, sous la présidence de Jean-Claude Vallier, doyen de l'Assemblée et Président de séance, assisté de M. Fabien Gascard, secrétaire.

**Etaient présents** : Jacques Francou, Françoise Pinet, Alain Boyoud, Jean Rousseau, Anne-Marie Gros, Monique Barthélémy, Marie-Paule Rogou, Laurent Celce, Alain Manivel, Christiane Acanfora, Michel Ricou-Charles, Roger Aquino, Robert Pauchon, Dominique Truc, Georges Lesbros, Rémy Frey, Fabien Gascard, Maurice Chautant, Roland Amador, Mallorie Bourgogne, Jean-François Contoz, Josette Revoux, Jean-Marie Gueyraud, Jean-Claude Vallier, Jean-Pierre Briouille, Olivier Regord, Christian Gilardeau-Truffinet, Christian Aubert, Jean Banal, Françoise Bellanger, Alain Causse, Lamia Contrucci, Serge Eysseric, Gérald Griffit, Karine Pelloux, Bernadette Saudemont, Rajaa Toussaint.

**Excusé** : Néant

Vu les articles L.5211-2, L.5211-6, L.2122-7 et suivants du CGCT ;

Monsieur Jean-Claude Vallier en sa qualité de doyen d'âge de l'assemblée est désigné pour présider le Conseil durant la durée d'élection du futur Président. Il est amené à préciser les opérations de vote relatives à l'élection du Président de la Communauté de communes Buëch-Dévoluy.

Il est procédé à l'appel à candidature.

Monsieur Jacques Francou et Monsieur Michel Ricou-Charles sont candidats à la présidence de la Communauté.

Monsieur Jean-Claude Vallier rappelle qu'en application de l'article L.2122-21 du CGCT relatif aux modalités d'élection du Président, applicable par renvoi de l'article L.5211-2 du CGCT, le Président est élu au scrutin secret à la majorité absolue.

Si après deux tours de scrutins aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection est acquise à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrage, c'est le candidat le plus âgé qui est déclaré élu.

Il est procédé dans ce cadre et ces modalités aux opérations de vote dont les résultats figurent ci-dessous.

Après avoir entendu les projets des candidats et voté à bulletin secret, le Conseil proclame Monsieur Michel Ricou-Charles Président de la Communauté de communes Buëch-Dévoluy.

Votants : 37	Votes exprimés : 37	Blanc : 0	Nul : 0
--------------	---------------------	-----------	---------

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. FRANCOU Jacques	14	Quatorze
M. RICOU-CHARLES Michel	23	Vingt-trois

Ainsi fait et délibéré à La Roche des  
Arnauds, les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200067445-20200710-De51\_2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/07/2020

Affichage : 25/06/2020

Le Président,



Michel RICOU-CHARLES